



## **EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

### **Séance du 11 mai 2017**

Le Conseil Municipal, convoqué le 3 mai 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 15), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 15), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 24), M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 22), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question n° 11), M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 22), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question n° 13), M. Laurent CROIZIER, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :**

M. Yves-Michel DAHOUI.

**Absents :**

M. Eric ALAUZET, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Guéric CHALNOT, Mme Solange JOLY, M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 23 incluse), M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Gérard VAN HELLE (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 12 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI.

**Procurations de vote :**

M. Eric ALAUZET à Mme Françoise PRESSE, M. Guéric CHALNOT à Mme Danielle DARD, M. Michel LOYAT à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Yves-Michel DAHOUI, M. Dominique SCHAUSS à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 12 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN à Mme Christine WERTHE, M. Jacques GROSPERRIN à M. Pascal BONNET, M. Michel OMOURI à M. Ludovic FAGAUT.

**OBJET :** 10 - Modificatif à la délibération du 6 avril 2017 portant sur les subventions aux associations culturelles - Première attribution 2017

**Modificatif à la délibération du 6 avril 2017 portant sur les subventions aux associations culturelles  
Première attribution 2017**

**Rapporteur : M. l'Adjoint BONTEMPS**

La délibération du 6 avril 2017 portant sur les subventions aux associations culturelles -1<sup>ère</sup> session- comporte une erreur, des chiffres ayant été inversés.

Au titre des aides à la création, il est indiqué que l'association La Salamandre a obtenu une aide à la création de 3 000 € en 2016 pour son spectacle *Focus* et qu'une subvention de 4 000 € lui est attribuée en 2017 pour la deuxième étape de création de ce même spectacle.

Or, les chiffres ont été inversés par erreur dans la délibération : l'association a obtenu 4 000 € en 2016 et elle n'a sollicité que 3 000 € en 2017 pour cette deuxième étape de création. Aussi, la subvention à la Salamandre pour 2017 n'est que de 3 000 € et non pas de 4 000 €.

Il est donc proposé de rectifier le montant de la subvention d'aide à la création 2017 pour le spectacle *Focus* à l'association La Salamandre, soit une subvention de 3 000 € (et non pas 4 000 €) qui sera prélevée sur la ligne 65.30/6574 CS 10032.

**Proposition**

Le Conseil Municipal est invité à approuver la modification de l'attribution de la subvention proposée à l'association La Salamandre pour 2017 pour un montant de 3 000 € et non pas de 4 000 € comme indiqué par erreur dans la délibération du 6 avril 2017.

**Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.**

Préfecture du Doubs

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,

Reçu le **23 MAI 2017**  
 Contrôle de légalité



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0